

Vers une nouvelle réalité

Avec la révolution française au 18^e siècle, naît la notion d'histoire de l'art. Après la révolution, des musées sont instaurés, en vue de présenter au grand public les œuvres des collections royales et celles de la noblesse. Au même moment les Etats Généraux se penche sur le sort des minorités. Le Juif du ghetto change de statut et devient un citoyen de confession israélite.

Les assemblées révolutionnaires créent des Muséums. Et le 10 août 1793, pour le premier anniversaire de la chute de la monarchie, est célébrée l'ouverture du Muséum central des arts de la république, l'actuel Musée du Louvre. On demande alors aux historiens de classer, mesurer, archiver, préparer des catalogues. Les objets vont être classés selon leur lieu de provenance. L'historien explique l'œuvre dans son langage décoratif, narratif, politique, mais aussi dans l'expression du sentiment qu'elle véhicule. On conçoit qu'il existe un art africain, chinois, anglais, allemand, italien, français... Nous sommes à la fin du 18^e siècle. A cette même époque en France, le Juif connaît les prémices de l'émancipation. L'accès aux écoles d'art va enfin lui être permis.

En 1789, l'abbé Grégoire demande à ses collègues de se pencher sur le sort des communautés juives de France. Il y a alors les communautés d'Alsace et de Lorraine et celle du sud-ouest de la France. Leur statut diffère. Stanislas de Clermont-Tonnerre (militaire et homme politique), Honoré Gabriel Riqueti, comte de Mirabeau (auteur et homme politique), Adrien Duport (député à l'Assemblée nationale) et Antoine Barnave (homme politique) vont soutenir leurs causes.

Clermont-Tonnerre dira : « *Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et tout accorder aux Juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'Etat ni un corps politique, ni un ordre. Il faut qu'ils soient individuellement citoyens...* »

Robespierre, allié à l'abbé Grégoire, dira : « *On vous a dit sur les Juifs des choses infiniment exagérées et souvent contraires à l'histoire. Comment peut-on leur opposer les persécutions dont ils ont été les victimes chez différents peuples ? Ce sont au contraire des crimes nationaux que nous devons expier, en leur rendant les droits imprescriptibles de l'homme dont aucune puissance humaine ne pouvait les dépouiller.... Mais à qui pouvons-nous les imputer si ce n'est à nos propres injustices ? Après les avoir exclus de tous les honneurs, même des droits à l'estime publique, nous ne leur avons laissé que les objets de spéculation lucrative. Rendons-les au bonheur, à la patrie, à la vertu, en leur rendant la dignité d'hommes et de citoyens ...»*

Le 27 septembre 1791, l'Assemblée nationale vote le décret d'émancipation des Juifs de France. Le 13 novembre 1791, Louis XVI considère les Juifs comme des citoyens actifs sous réserve qu'ils prêtent le serment civique. C'est le début de l'émancipation des Juifs de France. Au 19^e siècle, en 1835, ça sera au tour de la Suède, qui sera suivie de l'Italie en 1848, du Royaume-Uni en 1859, de l'Allemagne en 1871... Cette intégration ouvrira les portes des académies d'art que les Juifs n'étaient pas autorisés à fréquenter auparavant.

Bonnes fêtes de Pessa'h !